



## VOL DE VÉHICULE : NE SOYEZ PAS UNE CIBLE!

Les cas de vols de véhicules sont toujours aussi présents. Ce phénomène entraîne des conséquences importantes pour les victimes, telles que l'augmentation des primes d'assurance, les dommages causés au véhicule ainsi que la diminution du sentiment de sécurité. À cet effet, la Sûreté du Québec vous donne donc quelques conseils afin de prévenir le vol de véhicules, mais aussi quant aux démarches à effectuer en cas de vol.

- Il est important de toujours verrouiller les portières de votre voiture, fermer vos fenêtres et ne laisser aucun objet de valeur à la vue, même lorsque votre véhicule est garé à votre domicile.
- Évitez de laisser vos clés dans le véhicule.
- À la maison, ne laissez pas vos clés près de la porte d'entrée et de préférence rangez-les dans un boîtier en métal, surtout si votre véhicule est muni d'un système électronique (bouton poussoir) pour démarrer la voiture.
- Ne laissez jamais votre véhicule en fonction sans surveillance.
- Garez votre véhicule dans un endroit bien éclairé.
- Ne laissez pas les certificats d'assurance et d'immatriculation dans votre véhicule.
- Sachez qu'il existe certains systèmes de repérage pour retracer votre véhicule en cas de vol. À ce sujet, vous pouvez vous informer auprès de votre compagnie d'assurance.

En cas de vol, vous devez communiquer avec votre service de police. Vous devrez fournir aux policiers toutes informations pertinentes concernant votre véhicule : la marque, le modèle, l'année, la couleur, le numéro d'immatriculation et le numéro de série. Vous devrez également mentionner les particularités du véhicule, les objets de valeur qui s'y trouvaient ainsi que les coordonnées de votre compagnie d'assurance.

Par la suite, vous devrez contacter votre compagnie d'assurance et lui mentionner le numéro d'événement émis par le service de police.

### POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN VOL

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1;
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le 310-4141 ou \*4141 (téléphonie cellulaire);
- Service de police local.

Pour visionner la capsule de prévention produite par SQtv, utilisez l'appareil photo de votre téléphone intelligent pour ouvrir le code QR

